

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

Le lundi 14 novembre 2022 à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ANGELFORT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard THIBOUD, Maire.

Présents : J. USSEGLIO, G. DÉTÉAZ, F. AURELLE, A. PAOLONI, S. GUILLAND, Y. GANDELIN, JF THIBERRY,  
 Absent(s) non excusé(s) : S. SCHEMANN, C. BONNASSIES, A. DIEBRICKX  
 Absent(s) excusé(s) : H. THEVAND  
 Procurations : G. MISTER à G. DELBAZ, N. BELTRAME à F. AURELLE  
 Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ouvre la séance et propose Mme F. AURELLE comme secrétaire, en vertu de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

**1\*/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du 11 Octobre 2022 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

**2\*/ ORDRE DU JOUR**

✓ Délibération n° 2022-122  
**OBJET : PERSONNEL : ACCROISSEMENT D'ACTIVITES : EMBAUICHE D'UN INTERIMAIRE AU SERVICE TECHNIQUE**

Le Maire,

INDIQUE que l'agent en congé de maladie ayant repris le travail le 31 octobre l'effectif du service technique est au complet. En conséquence le contractuel que nous avions embauché pour un mois afin de remplacer l'agent malade devrait cesser de travailler pour notre collectivité.

SOUILIGNE un surcoût d'activités : décaissement au cimetière pour l'aménagement de l'espace cinéraire, pose du portique et de grosses pierres au parking de la maison de la chasse et près du plan d'eau, aménagement du petit parking près du CPI car les poteaux vont être plantés rue de Bouilloud, chemins de montagne à entretenir avant la neige,

INDIQUE que l'agent en place recruté par le biais de l'agence d'interim Bugey Ain Terim, étant à l'aise dans la conduite du tractopelle il serait judicieux de l'embaucher jusqu'au 2 décembre 2022

DEMANDE au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal  
 DÉCIDE,

à l'unanimité,  
 DE PROLONGER le contrat de l'agent en place sur la Commune jusqu'au 2 décembre 2022.

D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de l'agence d'interim Bugey

Ain Terim

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-123

**OBJET : CIMETIERE - PRIX DES CONCESSIONS POUR LES NON-RESIDENTS**

Le Maire,

INDIQUE que régulièrement des demandes de personnes qui n'ont pas de lien avec la commune (non-résidents, non contribuables) souhaitent acquérir une concession pour eux-mêmes ou pour un proche à l'occasion d'un décès.

INFORME que si l'indication d'un résident est une obligation pour une commune, elle est soumise à l'accord du maire pour toute autre personne.

INDIQUE que les demandes de ces personnes, non-résidentes, bien souvent sont acceptées car ce sont des personnes qui ont vécu dans notre village et l'ont apprécié, ou qui ont des liens familiaux avec des habitants. Lorsque cela est possible, les familles sont encouragées à utiliser leurs concessions quand il y a des places.

SOUILIGNE que notre cimetière est grand, mais qu'il est déjà bien occupé. Il conviendrait donc de prendre des mesures afin d'économiser l'espace libre. Le même problème se pose pour le columbarium.

INDIQUE que les prix des concessions étant le même pour tous, habitants ou non :

- Cimetière :
- Concession cinquanteenaire : 100 euros le m²
  - Concession trentenaire : 60 euros le m²
- Columbarium :
- Concession trentenaire : 305 € la case

PROPOSE de fixer des prix différents pour les personnes qui ne résident pas dans la commune ou ne payent pas la taxe foncière bâtie :

- Cimetière :
- Concession cinquanteenaire : 200 euros le m²
  - Concession trentenaire : 120 euros le m²
- Columbarium :
- Concession trentenaire : 610 € la case

DEMANDE au Conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal

DÉCIDE,

à l'unanimité,

DE FIXER le prix des concessions comme suit :

	HABITANTS D'ANGELFORT	NON-RESIDENTS ou PERSONNES NE PAYANT PAS DE TAXE FONCIERE BATIE
<u>Cimetière :</u>		
- Concession cinquanteenaire	100 € le m²	200 € le m²
- Concession trentenaire	60 € le m²	120 € le m²
<u>Columbarium :</u>		
- Concession trentenaire	305 € la case	610 € la case

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-124  
**OBJET : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – AUX ASSOCIATIONS  
 EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Le Maire,

INDIQUE qu'avant le regroupement des intercommunalités du Pays de Seyssel, de la Semine et de Frangy, la Communauté de Communes comptait onze communes. La Commune avait décidé de louer gratuitement notre salle polyvalente une fois par an à toutes les associations de l'intercommunalité.

SOUHAIGNE que les conditions ont depuis beaucoup changé et qu'il convient prendre en compte :

- le passage de la Communauté de Communes de 11 à 26 communes
- une grosse perte de nos revenus de la Commune suite au passage en FPU
- une forte augmentation des coûts d'exploitation des bâtiments (normes exigeantes et coûteuses, prix de l'énergie, assurances, ménage...)

INDIQUE qu'il convient de débattre sur une autre organisation.

PROPOSE :

- d'accepter la location de la salle des fêtes aux associations extérieures une fois par an, mais pour les seules communes avec qui nous avons des liens historiques : Corbonod, Seyssel Ain et Haute-Savoie.
- de cesser la gratuité afin de couvrir les frais de chauffage/climatisation et d'électricité

DEMANDE au Conseil de se prononcer;

Le Conseil Municipal

DÉCIDE,

à l'unanimité,  
 D'ACCEPTER la location de la salle polyvalente aux associations extérieures, pour les seules communes de Corbonod, Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie une fois par an au prix de 100 €. A partir de la deuxième location le prix sera fixé à 180 € la journée ou 250 € les deux jours.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-125  
**OBJET : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE LOCATION DE  
 L'ÉCOLE DE CHANAY**

Le Maire,

INDIQUE que l'école de Chanay demande, la location de la salle polyvalente, pour son spectacle de fin d'année avec les enfants au mois de juin 2023.

DEMANDE au Conseil de se prononcer sur le prêt de la salle et sur le montant

Le Conseil Municipal

DÉCIDE,

à l'unanimité,  
 D'ACCEPTER la location de la salle des fêtes à l'école de Chanay pour leur spectacle de fin d'année au mois de juin 2023 ;  
 DE FIXER le prix de la location à 100 € ;

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-126  
**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES**

Le Maire,

INDIQUE que suite aux questions relatives aux locations de la salle polyvalente, il s'avère que les tarifs des diverses salles (polyvalente, multi-activités, salle de réunions) n'ont pas été révisés depuis le 2 février 2006

PRÉSENTE au Conseil les tarifs actuels.

DEMANDE au Conseil de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs  
 Le Conseil Municipal

DÉCIDE,

Par 9 voix pour (B Thiboud, A Paoloni, S Guillard, J Usseglio, JF Thierry, Y Gandelin, G Déleaz, N Beltram, G Mister) d'accepter l'ensemble des modifications des tarifs des salles, F Auruelle s'abstient sur la modification des tarifs pour les particuliers mais accepte les autres modifications de tarifs

DE MODIFIER l'ensemble des tarifs tels que présenté ci-dessous

SALLE POLYVALENTE			
LOUEUR	TARIFS FIXES EN 2006	TARIFS PROPOSES PAR LE CONSEIL	
PARTICULIERS DE LA COMMUNE (y compris les pers. Ayant une propriété s/la commune mais qui ni résident pas (27/01/11))	228 €	250 €	
PARTICULIERS EXTERIEURS	458 €	500 €	
ASSOCIATIONS COMMUNES	GRATUIT	GRATUIT	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES AYANT MEMBRE RESIDENTS SUR LA COMMUNE	152 € la journée 228 € les 2 jours	180 € la journée 250 € les 2 jours	
EXPOSITION VETEMENTS OU AUTRES	115 € la journée	150 €	
SOIREE PRIVEE ASSOCIATIONS LOCALES	152 € la journée 228 € les 2 jours	180 € la journée 250 € les 2 jours	
ASSOCIATIONS CCPS	GRATUIT 1 <sup>er</sup> location Si autres manifestations 152 € la journée 228 € les 2 jours	/	
ASSOCIATIONS DES COMMUNES DE CORBONOD SEYSSEL 01 – SEYSSEL 74		100 € 1 <sup>er</sup> location 180 € la journée 250 € les 2 jours	
AGENTS COMMUNAUDX	38 €	50 €	
SALLE DE REUNION (40 personnes maximum)			
LOUEUR	TARIF FIXE EN 2006	TARIF PROPOSE PAR LE CONSEIL	
PARTICULIERS DE LA COMMUNE	38 €	45 €	
UNIQUEMENT - POT UNIQUEMENT			
SALLE MULTI-ACTIVITES			
LOUEUR	TARIF	TARIF PROPOSE PAR LE CONSEIL	
PARTICULIERS DE LA COMMUNE	50 €	60 €	
UNIQUEMENT			
Prêt aux associations locales : 1 fois par an uniquement Salle non louée les jours suivants : fête de la Saint-Jean, 13/07 et le vide-grenier			

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-127  
**OBJET : ARRIVEE DU TOUR DE FRANCE AU GRAND COLOMBIER – REPARTITION DES FRAIS – INTERCOMMUNALITE/DEPARTEMENT/COMMUNES**

Le Maire,

INDIQUE avoir reçu mi-octobre un courrier du Président du Conseil Départemental, Jean Deguery, informant que le Tour de France a prévu une arrivée d'étape dans notre commune, au col du Grand Colombier le 14 juillet prochain.

SOUILLIGNE que le coût d'une telle arrivée est de 130 000 euros HT et 156 000 euros TTC. Le Président du Conseil Départemental propose de répartir ce coût de la façon suivante : 50 % pour le département, 17,5 % pour chaque commune concernée et 5 % pour chaque commune se partageant le territoire soit Angléfort, Culoz et Arvières en Valromey. Le coût pour la commune d'Angléfort serait donc de 6 500 euros HT.

DEMANDE au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

D'ACCEPTER de participer à hauteur de 6 500 € HT à l'arrivée du Tour d'étape au Grand Colombier le 14 juillet 2023

DE BUDGETISER cette somme sur le budget 2023

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

*Au titre des débats :*

*L'ensemble des élus tient à préciser que la Commune participe à cette manifestation à la condition que la Commune soit citée et que les images de la Commune soient diffusées. Contrairement au dernier passage du Tour de France où aucune image de la Commune n'avait été diffusée et que la Commune n'avait jamais été citée.*

✓ Délibération n° 2022-128

**OBJET : ONF – PROGRAMME DES COUPES 2023 EN FORET COMMUNALE**

Le Maire,

DONNE lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. AUFFREY, Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF				Mode de commercialisation	Observations		
							Vente avec mise en concurrence		Vente de gré à gré négociée				Délai de décision	
IRR	IRR	IRR	IRR	IRR	IRR	IRR	Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Cont. rat. d'appr.	Autr. e gré à gré	Dev. vran ce	de la commun e	
10	IRR	885	24,6	2023	2023	2023	X							

11	IRR	378	9,5	2023	2023	2023	X								ONF-RC - Raison commerciale
12	IRR	396	12	2023	2023	2023	X								ONF-CF - Raison sylvicole - Niveau du capital
23	IRR	210	6,4	2023	Supp	Supp									Pour regrouper avec la pile 7
6-u	AMEL	42	2,5		2023	2023	X								ONF-RC - Raison commerciale
7-a	AMEL	66	1,9		2023	2023	X								

Demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal

DECIDE

A l'unanimité

D'ACCEPTER les propositions de l'ONF

DE DONNER pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-129

**OBJET : BOIS – VENTE DES LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE**

Le Maire,

INDIQUE que la commission des bois a marqué cinq lots de bois de chauffage à couper. La mise à prix sera de 60 € avec une enchère minimum de 5 €.

DEMANDE au Conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal

DECIDE

A l'unanimité

D'ACCEPTER la vente de bois de chauffage dans les conditions fixées par le cahier des charges jointe en annexe

D'INDIQUER que la vente aux enchères aura lieu le 3 décembre 2022 à 10 heures en Mairie

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

3\*/**QUESTIONS DIVERSES**

✓ Délibération n° 2022-130

**OBJET : LOCATION A TITRE PRECAIRE DES PARCELLES C 4396-4399-4395-4683 – DELBAZ SANDRA**

Le Maire,

INFORME les membres du Conseil que Mme DELBAZ Sandra, dont la maison est mitoyenne aux parcelles communales situées à l'entrée nord du village, cadastrées C 4396-4399-4395-4683, qui étaient louées précédemment pour le partage de chevaux sollicite la location de ces terrains

PROPOSE d'accéder à sa demande afin que ce pré soit entretenu. La Commune lui consentira un bail précaire renouvelable chaque année.

DEMANDE au Conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal  
DÉCIDÉ,  
À l'unanimité,

DE LOUER à Mme DELEAZ Sandra à titre précaire renouvelable chaque année les terrains cadastrés C 4396-4395-4399-4633 afin que ces terrains soient entretenus  
DE FIXER la location du terrain à 50 €  
D'INDIQUER qu'aucune construction ne devra être édifiée sur ces terrains.  
D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

✓ Délibération n° 2022-131

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE – ACHAT DRAPEAU FNACA

Le Maire,

INFORME les membres du Conseil avoir reçu un courrier du Comité de la Fnaca indiquant que les drapeaux portés, par les portes drapeaux, devenaient trop lourds pour les porteurs  
INDIQUE que le coût du drapeau s'élevait à 990 € et que la subvention de la Commune serait à hauteur de 490 €  
PROPOSE d'accéder à cette demande pour les services rendus par le Comité de la Fnaca (commémorations communales)

DEMANDE au Conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal

DÉCIDÉ,

À l'unanimité,

DE PARTICIPER sous forme de subvention au Comité de la Fnaca à l'achat du drapeau pour le porte drapeau à hauteur de 490 €  
D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Au titre des débats :

*F. Aurelle indique qu'il conviendrait de revoir l'organisation des commémorations des 8 mai et 11 novembre. Souligne qu'elle étudiera la question*

- J USSEGLIO : indique qu'il conviendrait de remplacer le cendrier situé sur le parking de l'école maternelle  
Arrêt de bus vers la Mairie : le Maire indique que la Région nous demande de confirmer le nouvel arrêt de bus en face de la Mairie. Le Conseil accepte ce nouvel arrêt. Il n'y aura donc plus d'arrêt sur la place de la Fontaine. J Usseglio indique que l'arrêt de bus installé par la Région est trop petit pour le nombre d'enfants empruntant les transports scolaires. Le Maire indique qu'il conviendra d'installer un nouvel abris-bus

#### 4\*/ INFORMATIONS DIVERSES

- Département : compensation financière genévaise communale : somme allouée à la Commune 142 531,01 €.
- EDF : enlèvement de la ligne moyenne tension : février 2023
- Voie Verte : le Maire présente le compte-rendu de N Beltrame suite à la réunion du 20/10/2022 – L'ensemble des protagonistes seraient favorables à cet aménagement (aménagement d'une voie verte entre Seyssel et Culoz en utilisant la piste CNR) seule la CCUR indique ne pas avoir cette compétence
- Taxes additionnelles : somme allouée à la commune : 70 163 €

- ARS : après 4 années de fonctionnement du plan d'eau de Mansin avec 4 classes de qualité cette année la baignade du plan d'eau est classée en eau d'excellente qualité
- Convocation audition : Le Maire indique avoir été convoqué à une audition dans le cadre d'une enquête de police judiciaire concernant l'arrosage du terrain de foot cet été.
- Collectif : le Maire indique avoir reçu un courrier du collectif « Bien-être et Bien-vivre à Angletfort » concernant l'installation d'une BOXXY. J Usseglio demande si la Commune ne devrait pas envisager de réaliser un référendum auprès de la population afin de connaître l'avis général. Le Maire indique que le Conseil Municipal a été élu pour prendre des décisions, ce qu'il a fait lors du dernier Conseil Municipal.
- J Usseglio demande une précision sur les frais engagés par la Commune pour l'installation de cet équipement (accordement électrique, plateforme etc...). Le Maire répond qu'il n'y aura aucun frais pour la Commune.
- Sainte-Barbe Bellegarde : 03/12/2022
- Local football : information EDF : augmentation de la consommation de 87 % par rapport à l'année précédente. F Aurelle indique qu'il conviendrait de rencontrer l'Association
- J Usseglio souligne que des problèmes de chauffage sont récurrents à l'école maternelle. F Aurelle répond que la Société en charge des chaufferies s'est déplacée la semaine dernière qu'elle était là aujourd'hui et qu'elle reviendra demain également afin de résoudre le problème
- Sainte-Barbe à Chanay : 11/12/2022 – F Aurelle se rendra à la manifestation

*Séance levée à 21 h 50*

Le Maire,

B. THIBOUD



La Secrétaire,

F. AURELLE

